



Une nouvelle structure pour promouvoir les espèces, les territoires et la pêche

## Mise en place concrète de la Fondation Préservation, Patrimoine, Pêche

*Paris, siège de la FNPF, le jeudi 22 décembre 2016*

C'est une première pierre à l'édifice de la toute nouvelle **fondation Préservation, Patrimoine, Pêche** (Fondation F3P) qui vient d'être posée ce **mardi 20 décembre 2016**. **Le Conseil d'Administration de cette jeune structure, créée officiellement le 29 août 2016, vient d'être mis en place à Paris**. A sa présidence, c'est François Le Sager, ancien trésorier de la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF), ancien président de la fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique du Morbihan et actuel président de l'association de pêche du Pays de Lorient, qui a été désigné par ses membres.

La fondation F3P, reconnue d'utilité publique, **ambitionne d'acquérir des espaces comprenant des milieux aquatiques et/ou des zones humides dans l'optique de les protéger, de les préserver et d'en faire des lieux de partage des connaissances et de promotion des espèces**. « *La fondation a pour but de créer des espaces emblématiques accessibles et non des sanctuaires où l'homme n'a pas sa place. Ces espaces seront des zones inédites de partage, privilégiant le loisir pêche, les circulations douces, la découverte du milieu aquatique pour l'ensemble des usagers, notamment la jeune génération. L'éducation à l'environnement sera au cœur de nos actions* », explique François Le Sager, président de la F3P.

Cette conception novatrice de l'accès aux cours d'eau proposée aux citoyens, contribuera à la prise de conscience générale de la fragilité des écosystèmes qui nous entourent et de leur nécessaire préservation.

La F3P répond, par cette approche et par ses objectifs statutaires, au principe constitutionnel de la Charte de l'Environnement (article 1 et 2, de la charte publiée le 1<sup>er</sup> mars 2005) en contribuant à la préservation, à l'amélioration de l'environnement et à sa prise en compte par les hommes et les femmes de notre territoire.

Créée par les pêcheurs, et abondée par la Fédération Nationale de la Pêche en France, la fondation F3P s'attèlera à fédérer d'autres partenaires financiers, et des donateurs, convaincus de la démarche et de l'opportunité d'avenir que constitue cette **nouvelle approche du loisir pêche dans la préservation des cours d'eau de l'hexagone**.

### Les membres du bureau

Les membres du bureau de la F3P élus :

- François Le Sager, président.
- Bernard Fanti, vice-président.
- Robert Erb, trésorier.
- Pascal Sailliot, secrétaire général

## L'administration de la fondation F3P

La fondation F3P est administrée par un Conseil d'Administration de 15 membres dont :

- Cinq représentants au titre du collège des « fondateurs » : M. Claude Roustan, président de la FNPF, M. Patrick Ruffié, vice-président de la FNPF, M. Pascal Sailliot, trésorier général adjoint de la FNPF, M. Robert Erb, administrateur de la FNPF, M. François Magdinier, administrateur de la FNPF.
- Cinq représentants au titre du collège des membres de droit : un représentant de M. le ministre de l'Intérieur, M. Benoît Bourbon, représentant Mme la ministre de l'Environnement, un représentant de M. le ministre de l'Agriculture, un représentant de l'Association des Départements de France et M. André Lubrano, conseiller régional de la Région Occitanie, représentant l'Association des Régions de France.
- Cinq représentants au titre du collège des personnalités qualifiées : M. Pascal Berteaud, ancien directeur de l'eau du ministère de l'écologie, M. Bernard Fanti, président de la fédération de pêche des Hautes-Alpes, M. Jérémy Grandierre, président de la fédération de pêche d'Ille-et-Vilaine, M. François Le Sager, président de l'AAPPMA du pays de Lorient, M. Hugues Nello, président du GIFAP.

## Les actions de la fondation F3P

La fondation F3P va déployer un projet dont les actions tourneront autour de :

- La détention, l'acquisition et la valorisation de tout espace comprenant des milieux aquatiques et/ou des zones humides.
- Le soutien et la participation à toute action ou à tout projet visant à développer l'expertise scientifique et la diffusion des connaissances relatives aux écosystèmes aquatiques et à leur biodiversité.
- La sensibilisation, l'information et l'éducation de tous publics, en particulier les jeunes, sur leurs questions et les enjeux relatifs à la protection des milieux aquatiques et leurs annexes ainsi qu'aux attitudes, méthodes et actions susceptibles de contribuer à leur préservation.
- L'organisation ou la participation à toute manifestation, événement, rencontre, colloque, forum en lien avec la protection de l'environnement et les objectifs de la fondation.
- La promotion et la transmission d'une pratique de pêche responsable, partagée et durable.
- Le développement de partenariats en France et à l'étranger, avec tout organisme public ou privé œuvrant dans les domaines d'activité de la fondation ou en cohérence ou complémentarité avec ces domaines.
- La rédaction, l'édition, la diffusion de tous supports écrits, visuels, audiovisuels ou télématiques se rapportant aux buts poursuivis par la fondation.
- La participation à la conception, à la mise en œuvre et au financement de tout projet contribuant à la préservation des milieux aquatiques et/ou des zones humides et à leur biodiversité.
- La participation au débat relatif à la protection de l'environnement et au développement des territoires.

**Contact presse (temporaire) : Julie Miquel**, attachée de presse de la Fédération Nationale de la Pêche en France :

01 48 24 84 75/06 79 88 55 12. Fondation F3P : [contact@fondationpeche.fr](mailto:contact@fondationpeche.fr)